

**Extrait du registre
des Délibérations du Conseil Communautaire**

Le 15 décembre 2025 à 18h30, le Conseil communautaire, régulièrement convoqué le 9 décembre 2025, s'est réuni en séance publique ordinaire au siège de la Communauté de communes, salle du Conseil communautaire, 47 rue Sainte Barbe à Bozel sous la présidence de Monsieur Thierry MONIN.

Nombre de conseillers en exercice	27	Date de la convocation	09/12/2025
Quorum	14	Date de publication de la convocation	09/12/2025
Nombre de conseillers présents	17	Secrétaire de séance	Sylvain PULCINI
Nombre de conseillers représentés	2		
Nombre de conseillers votants	19		

NOM – PRÉNOM	Présent	Absent	Donne pouvoir à
PULCINI Sylvain	x		
DURAZ Jean-Louis		x	
ROSSI Sandra	x		
VESSILLER Yvan	x		
APPOLONIA Jenny		x	
PIDEIL Bruno	x		
LE SOURD Dominique	x		
RUFFIER-LANCHE René		x	
SOUVY Florian	x		
PACHOD Jean-Yves	x		
CHAPUIS Dominique	x		
CHEDAL-BORNU Jean-François	x		
RUFFIER-LANCHE Jean-Luc	x		
GARCIN Alice		x	
MONSENEGRO Isabelle		x	
BELLEVILLE Jean-Marc		x	
BLANC Gabriel	x		
BENOIT Jean-René	x		
MONIN Thierry	x		
ETIEVENT Alain		x	
SCHILTE Michèle		x	Thierry MONIN
FALCOZ Thibaud		x	Florence SURELLE
SURELLE Florence	x		
DRAVET Roland	x		
EYNARD-VERRAT Alain	x		
BLANC Martine	x		
ROLLAND Alexis		x	

Le quorum étant réuni, le Conseil peut valablement délibérer.

Annexe n°1 - Vote des tarifs de l'eau et de l'assainissement 2026

1. Délégations de services publics

Les parts délégataires sont fixées contractuellement dans les conventions de délégation de services publics et suivent leur cours selon les engagements contractuels passés avec la société Suez.

	Courchevel Secteur ex-commune de Saint-Bon		Courchevel Secteur ex-commune de la Perrière		Les Allues	
	Part SUEZ (€ HT)	Part CCVV (€ HT)	Part SUEZ (€HT)	Part CCVV (€ HT)	Part SUEZ (€HT)	Part CCVV (€ HT)
Eau potable			tarifs fixés par le SEMT ¹			
Abonnement annuel par UL	112.93	40.00			99.96	46.14
Location annuelle de compteur diamètre 15 mm	12.98				9.66	
Location annuelle de compteur diamètre 20 mm	15.24				11.08	
Location annuelle de compteur diamètre 25 mm	26.54				23.12	
Location annuelle de compteur diamètre 30 mm	28.80				24.93	
Location annuelle de compteur diamètre 40 mm	56.46				38.75	
Location annuelle de compteur diamètre 50 mm	67.76				66.89	
Location annuelle de compteur diamètre 60 mm	112.94				78.76	
Location annuelle de compteur diamètre 80 mm	135.52				126.89	
Location annuelle de compteur diamètre 100 mm	169.40				250.11	
Location annuelle de compteur diamètre 150 mm	203.28					
<u>Consommation du 01/12/2025 au 30/04/2026</u>						
Tranche 1 de 0 à 100 m3/UL	0.7692	0.6350				
Tranche 2 de 101 à 300 m3/UL	1.4050	0.6960				
Tranche 3 de 301 à 600 m3/UL	1.6859	0.9870				
Tranche 4 au-delà de 600m3/UL	2.5290	0.7410				
<u>Consommation du 01/05 au 30/11/2026</u>						
Tarif unique	0.4346	0.0990				
<u>Consommation du 01/01 au 31/12/2026</u>						
Tarif unique					1.0402	0.2487
Assainissement			tarifs du traitement des eaux usées fixés par le SMBD ² ci-dessous les tarifs pour la collecte		tarifs du traitement des eaux usées et eaux claires parasites, part syndicale et part délégataire, fixés par le SMBD ci-dessous les tarifs pour la collecte	
Abonnement annuel par UL	11.27	10.00	11.27	10.00	17.99	6.70
<u>Consommation du 01/12/2025 au 30/04/2026</u>						
Tranche 1 de 0 à 100 m3/UL	0.6278	2.76	0.6278	0.01		
Tranche 2 de 101 à 300 m3/UL	0.6278	2.76	0.6278	0.01		
Tranche 3 de 301 à 600 m3/UL	0.6278	2.76	0.6278	0.01		
Tranche 4 au-delà de 600m3/UL	0.6278	2.76	0.6278	0.01		
<u>Consommation du 01/05 au 30/11/2026</u>						
Tarif unique	0.0564	2.76	0.0564	0.01		
<u>Consommation du 01/01 au 31/12/2026</u>						
Tarif unique					0.1751	

¹ Syndicat des eaux de Moyenne Tarentaise

² Syndicat mixte du Bassin des Dorons

2. Régie

Sur toutes les communes suivantes, lorsque les abonnements ne sont pas individualisés au sein d'un ensemble collectif (immeuble, hôtel, camping, etc.), un coefficient multiplicateur s'applique à l'abonnement basique unitaire correspondant à un compteur de DN 15mm déterminé de la manière suivante :

- Pour les habitations individuelles, copropriétés ou logements sociaux : une unité de logement par appartement/logement/chambre distincte ;
- Pour les hôtels, chambres d'hôtes, villages ou centres de vacances, résidences de tourisme : une unité de logement par appartement/logement + une unité de logement pour 5 chambres ;
- Pour les campings : une unité de logement pour 10 emplacements, une unité de logement pour 5 bungalows ;
- Autres : une unité de logement par point de livraison ou compteur.

	Bozel	Brides-les-Bains	Champagny-en-Vanoise	Feissons-sur-Salins	Le Planay	Montagny	Pralognan-la-Vanoise
Eau potable		tarifs fixés par le SEMT					
Abonnement annuel	66.87 € HT		91 € HT	80.57 € HT	14.45 € HT	56,87 € HT	45.12 € HT
Consommation	1.33 € HT/m3		1.00 € HT/m3	0.95 € HT/m3	1.18 € HT/m3	1,80 € HT/m3	0.86 € HT/m3
Assainissement		tarifs des eaux usées et eaux claires parasites fixés par le SMBD (hors La Saulce) ci-dessous les tarifs collecte					
Abonnement annuel	22.73 € HT		10 € HT		13.86 € HT	10 € HT	21.82 € HT
Consommation	3.84 € HT/m3	1.00 € HT/m3 (collecte tous secteurs) 0.4129 € HT/m3 La Saulce (traitement)	3.02 € HT Chef-Lieu 1.00 € HT Champagny-le-Haut		3.89 € HT/m3	1,73 € HT/m3	3.66 € HT/m3
PFAC³	maintien en 2026 de la participation pour le financement de l'assainissement collectif (PFAC) selon les modalités précisées dans la délibération du conseil municipal du 21 novembre 2012				maintien en 2026 de la participation pour le financement de l'assainissement collectif (PFAC) selon les modalités précisées dans la délibération du conseil municipal 2021-069 du 21 septembre 2021		